

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE
MUNICIPALITÉ DE SAINTS-ANGES

Séance ordinaire du 6 mai 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saints-Anges, tenue le 6 mai 2024 à 19 h 00 à la salle du conseil située au 317, rue des Érables.

Sont présents:

Siège #2 - Nathalie Mercier
Siège #3 - Roger Drouin
Siège #4 - Frederic Forgues
Siège #5 - Éric Drouin
Siège #6 - Jocelyn Desrochers

Est / sont absents:

Siège #1 - Dolorès Drouin

Tous formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Carole Santerre. Est également présente Madame Caroline Bisson, directrice générale et greffière-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2405-053

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nathalie Mercier et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification:

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - GREFFE
 - 3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024
 - 3.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 avril 2024
- 4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 - Autorisation de paiement des comptes
- 5 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 5.1 - Rapport de l'inspecteur en bâtiment
 - 5.2 - Dérogation mineure - Propriété sise au 530, 1ere rue des Lacs-Labbé, Saints-Anges correspondant aux lots 3 714 754 et 3 714 737 du Cadastre du Québec
- 6 - LOISIRS ET CULTURE
 - 6.1 - Programme Municipalité amie des aînés (MADA) - Mise sur pied et mandat du comité de pilotage pour la mise à jour de la politique et du plan d'action MADA
 - 6.2 - Octroi contrat - Prolongement des trottoirs au Parc de la Caisse
- 7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 8 - HYGIÈNE DU MILIEU
- 9 - TRAVAUX PUBLICS

- 9.1 - Autorisation de dépenses - Rechargement granulaire
- 9.2 - Autorisation de dépenses - Réparation d'asphalte
- 9.3 - Acceptation de la soumission pour le contrôle de la végétation
- 9.4 - Octroi de contrat - Débroussaillage des fossés pour l'été 2024
- 9.5 - Octroi de contrat - Marquage du lignage

- 10 - CORRESPONDANCE
- 11 - RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS MENSUELLES
- 12 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

Adoptée

3 - GREFFE

2405-054

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Drouin et résolu,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024 est adopté tel que rédigé.

Adoptée

2405-055

3.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 avril 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 avril 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nathalie Mercier et résolu,

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 avril 2024 est adopté tel que rédigé.

Adoptée

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2405-056

4.1 - Autorisation de paiement des comptes

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des comptes à payer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Frédéric Forgues et résolu,

QUE le Conseil municipal de Saints-Anges autorise le paiement de la liste des comptes suivants :

Chèques # 9 615 :	3,47 \$
Dépôts directs # 503 297 à # 503 337 :	158 716,10 \$
Prélèvements # 3 097 à # 3 112 :	22 795,11 \$
Pour un total de :	181 514,68 \$

QUE la greffière-trésorière émet un certificat de crédits disponibles pour ces dépenses.

Adoptée

5 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

5.1 - Rapport de l'inspecteur en bâtiment

2405-057

5.2 - Dérogation mineure - Propriété sise au 530, 1ere rue des Lacs-Labbé, Saints-Anges correspondant aux lots 3 714 754 et 3 714 737 du Cadastre du Québec

CONSIDÉRANT la dérogation mineure soumise par le demandeur afin de permettre de construire un garage résidentiel sur un lot distinct de la résidence en front de celle-ci et séparé par une rue privée, de permettre que le garage soit à 1,8 mètre de la limite de propriété avant et d'autoriser que le bâtiment accessoire soit d'une superficie de 119 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE cette demande contrevient à l'article 2.9 a) du Règlement de zonage n° 173 qui prévoit que les bâtiments secondaires ne peuvent être implantés que dans les cours arrière et latérales à une distance minimale de 60 cm des limites de propriétés latérales ou arrière;

CONSIDÉRANT QUE cette demande contrevient à l'article 4.9 Zones de villégiature (VIL) Article 4.9.2 a) du Règlement de zonage n° 173 qui prévoit une marge de recul minimum de 10 mètres;

CONSIDÉRANT QUE cette demande contrevient à l'article 9.3.2 du Règlement de zonage n° 173 qui prévoit que la superficie allouée, pour le garage privé, pour la remise, ou pour l'ensemble des deux selon le cas, ne doit pas excéder 85 mètres carrés pour un terrain à l'extérieur des limites du périmètre d'urbanisation dont la superficie est de 2 500 mètres carrés et moins;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme étudie le dossier et que les membres recommandent au Conseil municipal une autorisation partielle de la demande de dérogation pour les considérants suivants :

CONSIDÉRANT l'emplacement des différentes installations sur la propriété ;

CONSIDÉRANT le respect des distances des installations septiques ;

CONSIDÉRANT la proximité des portes du garage avec la rue ;

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul minimum sur le territoire est de 3 m ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie de la propriété est de 1 658 mètres carrés (combinaison des lots 3 714 754 et 3 714 737);

CONSIDÉRANT la superficie et la hauteur du bâtiment à proximité des propriétés voisines ;

CONSIDÉRANT le préjudice causé au voisin;

CONSIDÉRANT QUE la superficie demandée peut causer un précédent sérieux ;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibération des membres du Conseil, il est proposé par le conseiller Jocelyn Desrochers et résolu,

QUE la demande de dérogation mineure portant le numéro 2024-03-0001 soit partiellement autorisée.

QUE la construction sur un lot distinct de la résidence soit autorisée.

QUE la marge de recul de côté soit revue à un minimum de 3 m.

QUE la superficie du bâtiment soit revue à un maximum de 85 mètres carrés.

Adoptée

6 - LOISIRS ET CULTURE

2405-058

6.1 - Programme Municipalité amie des aînés (MADA) - Mise sur pied et mandat du comité de pilotage pour la mise à jour de la politique et du plan d'action MADA

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Nouvelle-Beauce a obtenu une réponse favorable de la ministre responsable des Aînés et déléguée à la Santé à la demande d'aide financière au volet 1 du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) déposée le 13 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait confirmé par résolution son intention d'intégrer la démarche collective pour la mise à jour du volet aîné de sa politique familiale et des aînés;

CONSIDÉRANT QUE cet engagement souligne la volonté d'encourager la participation active des aînés au sein de la communauté et de concrétiser une vision d'une société pour tous les âges;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche exige la création et la mise sur pied d'un comité de pilotage pour réaliser la mise à jour du volet MADA de la Politique familiale et des aînés;

CONSIDÉRANT QUE la démarche exige la nomination d'un ou d'une élue responsable du dossier « aînés »;

CONSIDÉRANT QUE la démarche exige de réserver deux sièges au sein du comité de pilotage pour les personnes représentant les aînés;

CONSIDÉRANT QUE la démarche exige d'inviter une personne représentante du CISSS du territoire pour siéger au comité de pilotage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Roger Drouin et résolu;

QUE la Municipalité de Saints-Anges procède à la création d'un comité de pilotage pour la mise à jour du volet aîné de sa politique familiale et des aînés.

QUE le comité de pilotage ait pour mandat et rôles :

- Mandat :

- De prendre connaissance du bilan du dernier plan d'action de la Politique familiale et des aînés;
- D'assurer la mise à jour du volet aîné de la Politique familiale et des aînés et du plan d'action;
- Déterminer un cadre pour la mise en œuvre et le suivi du plan d'action.

- Rôles :

- D'actualiser les portraits de la communauté locale;
- D'établir les stratégies pour consulter la population;
- De valider les enjeux identifiés;
- De recommander un projet de mise à jour de la politique et du plan d'action ainsi que les budgets nécessaires au conseil municipal.

QUE le conseil municipal confirme la nomination de Dolorès Drouin comme responsable du dossier « aîné ». (Voir résolution octobre 2023)

QUE les intervenants du CISSS soient invités à participer au comité de pilotage via le soutien de la MRC dans le cadre de la démarche collective.

QUE deux sièges soient réservés au comité pour des représentants de la population aînée.

QUE Carole Santerre soit nommée responsable de la coanimation du comité de pilotage avec le soutien de la MRC dans le cadre de la démarche collective.

Adoptée

2405-059

6.2 - Octroi contrat - Prolongement des trottoirs au Parc de la Caisse

CONSIDÉRANT l'obtention de la subvention de 25 000 \$ au programme Nouveaux Horizons pour les aînés;

CONSIDÉRANT QUE Les Constructions Rémi Grenier Inc. sont experts dans la réalisation de trottoirs de béton;

CONSIDÉRANT QUE la soumission soumise est de 22 354,96\$, taxes en sus;

Il est proposé par le conseiller Éric Drouin et résolu;

QUE le conseil octroie le contrat de prolongement des trottoirs au Parc de la Caisse à Les Constructions Rémi Grenier Inc.

Adoptée

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun sujet

9 - TRAVAUX PUBLICS

2405-060

9.1 - Autorisation de dépenses - Rechargement granulaire

CONSIDÉRANT QUE plusieurs rangs et routes de gravier ont besoin de rechargement;

CONSIDÉRANT QUE le concassé 0-20 mm MTQ-A offert chez R.C. Roy est un gravier qui se compacte plus facilement;

CONSIDÉRANT QUE le coût du concassé est de 13,43\$/tonne;

Il est proposé par le conseiller Frédéric Forgues et résolu,

QUE le conseil municipal autorise la dépense de rechargement granulaire jusqu'à concurrence du montant budgété soit 55 000 \$.

Adoptée

2405-061

9.2 - Autorisation de dépenses - Réparation d'asphalte

CONSIDÉRANT QUE plusieurs rues et routes pavées ont besoin de réparations;

CONSIDÉRANT QUE certaines d'entre elles nécessitent des travaux avec paveuse;

CONSIDÉRANT QUE le rang de la Grande-Montagne, la route Turmel, la route Binet et la rue Ferland sont les endroits ciblés pour ces interventions;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions a deux (2) entreprises :

- Asphalte Langlois : 63 299 \$

- Pavage D&D: Ne soumissionne pas

Il est proposé par la conseillère Nathalie Mercier et résolu,

QUE le conseil municipal autorise la dépense de 63 299 \$ pour la réparation d'asphalte des rues et routes mentionnées par Asphalte Langlois.

Adoptée

2405-062

9.3 - Acceptation de la soumission pour le contrôle de la végétation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saints-Anges désire faire traiter contre les mauvaises herbes au Centre communautaire, aux étangs et à la caserne;

Il est proposé par le conseiller Jocelyn Desrochers et résolu,

QUE le Conseil municipal de Saints-Anges autorise Groupe Ferti à procéder à l'arrosage :

- autour du solage de la bâtisse du centre communautaire, sous la galerie arrière et la rampe d'accès ainsi que le tour de la chaîne de stationnement pour un montant approximatif de 310,03 \$ plus taxes;

- autour des étangs, la clôture et le bord du chemin pour un montant approximatif de 1 240,09 \$ plus taxes;

- en avant du garage municipal et à la caserne (façade) pour un montant approximatif de 165,89 \$ plus taxes;

QUE l'arrosage au centre communautaire, à la caserne et dans le village soit fait en juin et qu'aux étangs, l'arrosage soit fait en août soit après le fauchage.

Adoptée

2405-063

9.4 - Octroi de contrat - Débroussaillage des fossés pour l'été 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saints-Anges procède au débroussaillage des fossés, et ce, pour un total de 55,4 kilomètres, soit la totalité des fossés de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE Débroussaillage Adam Vachon offre un prix forfaitaire de 11 000 \$, taxes en sus pour les endroits prévus et un taux horaire de 123\$/heure pour les travaux supplémentaires;

Il est proposé par le conseiller Roger Drouin et résolu;

QUE la Municipalité de Saints-Anges retienne la soumission de Débroussaillage Adam Vachon au coût de 11 000 \$, taxes en sus, pour le débroussaillage, à l'été 2024 de tous les fossés de la municipalité.

QUE le débroussaillage de la rue des Érables et de la route des Érables soit fait au début juillet et les autres endroits faits au début août.

Adoptée

2405-064

9.5 - Octroi de contrat - Marquage du lignage

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saints-Anges procède au lignage des rues et routes, au marquage des lignes d'arrêt et des traverses piétonnières;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la soumission de Marquage Traçage Québec pour le marquage des lignes simples au coût de 0,36 \$/ m.l. de ligne simple (20 000 m.l.)

QUE la Municipalité a demandé des soumissions pour le marquage ponctuel aux deux (2) entreprises suivantes:

Marquage Traçage Québec:

- 180 \$/ traverses piétonnières (6) : 1 080 \$

- 52 \$/ lignes d'arrêt (7) : 364 \$

Lignes Expert:

- 303,85 \$/ traverses piétonnières (6) : 1 823,10 \$

- 56,10 \$/ lignes d'arrêt (7) : 392,70 \$

Il est proposé par le conseiller Jocelyn Desrochers et résolu:

QUE la Municipalité de Saints-Anges retienne la soumission de Marquage Traçage Québec pour 20 000 m.l. de lignage au coût de 0,36\$/m.l. et pour le lignage ponctuel des blocs traverses piétonnières et les lignes d'arrêt.

Adoptée

10 - CORRESPONDANCE

11 - RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS MENSUELLES

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

2405-065

13 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jocelyn Desrochers et résolu,

Que la séance soit levée et la séance est levée à 19 h 42.

Adoptée

(Signé) Carole Santerre

Carole Santerre, Mairesse

(Signé) Caroline Bisson

Caroline Bisson,
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussignée, Carole Santerre mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(Signé) Carole Santerre

Carole Santerre, Mairesse

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Caroline Bisson, directrice générale et secrétaire-trésorière de ladite municipalité, certifie par les présentes que la municipalité dispose des crédits suffisants pour acquitter le paiement des comptes du mois.

(Signé) Caroline Bisson

Caroline Bisson,
Directrice générale et greffière-trésorière